

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2634

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, Mme Taurine, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier et Mme Rubin

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , ce qui exclue la réalisation de nouveaux tronçons autoroutiers en parallèle d'un tronçon routier existant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 20 juillet dernier, une déclaration d'utilité publique pour la création d'une autoroute 2 x 2 voies entre Castres et Verfeil a été publiée au Journal Officiel. Le coût de ce projet est exorbitant : plus de 470 millions d'euros avec un prix du péage à 7,50 € alors qu'actuellement, une nationale gratuite permet déjà d'effectuer le trajet entre Castres et Toulouse. Ce projet fait partie de la longue liste des projets inutiles, imposés par de puissants lobbys et néfastes pour l'environnement. Ce projet pharaonique est décrié depuis des années par des associations écologistes comme France Nature Environnement qui considèrent à juste titre que cette construction est manifestement incompatible avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les scientifiques nous ont prévenu : il nous reste 12 ans pour agir contre le changement climatique. Ce qu'il faut, c'est encourager l'accès à des mobilités douces et plus respectueuses de l'environnement. C'est le contraire de ce que fait le Gouvernement en appuyant ce projet qui détruira des terres agricoles et des écosystèmes entiers.

Par cet amendement, nous demandons au Gouvernement d'arrêter ce chantier.